

MAIRIE DE COUZEIX

===

L'an deux mille onze, le 5 septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de COUZEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marc GABOUTY, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2011.

Présents :

M. Jean Marc GABOUTY – Mme Evelyne GUERINEAU – Mme Marie-Claude LAINEZ –
M. Jack SALLE – M. Michel PETINIOT – Mme Martine BOUCHER – M. Michel DAVID–
M. Gérard RENO – André DELUC –Mme Brigitte HULIN - Mme Dominique
GREGOIRE - Mme Dominique DORADOUX – M. Gilles TOULZA –Mireille DUMOND –
M. Thierry BRISSAUD – Mme Pascale SAINTILLAN - M. Philippe BOULESTEIX– Mme
Sophie LAMBERT – Mme Marie-Pierre SCHNEIDER – M. Sébastien LARCHER – M.
Roland PENICHOUX - M. Daniel MATHE.

Excusés :

M. Philippe PECHER (Proc à M. Gilles TOULZA)
Mme Marie-Christine CANDELA (Proc à Mme Martine BOUCHER)
M. Claude SAMUEL (Proc à Mme Evelyne GUERINEAU)
M. Alain GAUDUFFE (Proc à M. Gérard RENO)
Mme Laetitia SYLVESTRE-PECOUT (Proc à M. Jack SALLE)
Melle Anne Sophie MORLIERAS (Proc à Mme Marie Claude LAINEZ)
M. Patrice PIEULHET

Madame Sophie LAMBERT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Communications diverses.
 - Informations sur les décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – S.A.S APROVAL – Enquête Publique - Avis du Conseil Municipal.
 2. Dénomination de nouvelles voies et rues dans la Commune et d'une opération immobilière.
 3. Acquisition d'un terrain propriété du Département de la Haute-Vienne au lieu-dit « Les Planchettes ».
 4. Extension du Pôle Petite Enfance – Création de deux classes maternelles supplémentaires – Désignation du Maître d'Oeuvre.
 5. Vente de caveaux dans le cimetière communal implantés sur des concessions abandonnées reprises par la Commune.
 6. Séjours à la montagne pour les enfants de 8 à 13 ans et pour les adolescents de 13 à 17 ans. Fixation des tarifs – Signature des conventions de location avec les organismes d'accueil.
 7. Ecole de Musique – Examens de fin d'année.
 8. Décisions modificatives .n°1 pour les budgets communal, eau et assainissement
 9. Demandes de subventions.
 - Extension du Pôle Petite Enfance. Création de deux classes maternelles supplémentaires.
 - Aménagements au Centre Equestre. Demande de subvention au fonds « Eperon ».
 - Construction d'une voie nouvelle entre la rue des Cordiers et la Route Départementale n°35 (Rue de Texonnières) avec la création d'un giratoire sur la RD 35.

10. Renouvellement de demandes de subventions.

- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants et d'un plateau multisports.
- Aménagement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
- Assainissement du secteur de Lajoux – la Petite Lande (Epuration)
- Assainissement rue du Moulin du Gué et impasse du Mas Sarrazin (réseau EU)

11. Expérimentation de l'entretien professionnel pour les années 2011 -2012.

COMMUNICATIONS DIVERSES

↳ Monsieur GABOUTY donne lecture de la lettre de Monsieur Patrice PIEULHET en date du 30 août 2011 par laquelle il présente sa démission du Conseil Municipal en raison de son départ de la Commune. Il sera proposé à Madame Colette TEILLOUT d'être installée Conseillère Municipale.

↳ Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral en date du 12 août 2011 la Société de Distribution de Chaleur de LIMOGES a été autorisée à exploiter une installation de combustion fonctionnant à la biomasse, rue Jules Ladoumègue à LIMOGES.

↳ Monsieur GABOUTY évoque ensuite les problèmes liés à la prochaine installation d'une partie de la famille FLORES sur leurs terrains sis entre le Bost et Chamboursat. Il donne lecture du courrier qu'il vient d'adresser aux habitants des deux villages et de l'Allée des Châtaigniers.

Monsieur le Maire explique que face à cette situation il existe deux méthodes :

- la première consiste à marquer son opposition, à faire constater une installation illégale, à engager une procédure et en attendre les résultats.

- la seconde reconnaît l'existence d'un problème pour lequel la collectivité tente de trouver des solutions.

La première démarche conduit à dégager la Commune et le Maire d'un certain nombre de responsabilités. En revanche, elle ne fait pas avancer les choses et risque d'attiser les tensions entre les différentes communautés.

Monsieur le Maire rappelle que le stationnement de caravanes sur un terrain est toléré pendant trois mois sans autorisation particulière et fait observer que cette règle est facile à détourner.

En outre, il est hors de question de tout accepter sur ces terrains. Ainsi, Monsieur GABOUTY se dit prêt à engager une procédure pour toute construction illégale de bâtiments.

Pourtant il est nécessaire de trouver une solution de relogement et d'implantation pour des gens installés sur COUZEIX depuis des décennies.

Monsieur le Maire reconnaît que ni les pouvoirs publics ni les bailleurs sociaux n'ont fait preuve d'un enthousiasme délirant à l'idée de participer à l'élaboration d'un projet d'habitat adapté pour les gens du voyage.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que des démarches ont d'ores et déjà été entreprises ; il est difficile aujourd'hui de les aborder publiquement au risque de voir courir des rumeurs alimentées par de fausses informations.

Monsieur le Maire indique qu'une solution existait ; celle-ci consistait à prendre acte de l'installation de la famille FLORES au Bost et à régulariser la situation en rendant constructibles leurs terrains à l'occasion de la prochaine révision du PLU.

Par principe Monsieur GABOUTY se dit opposé, à titre personnel, à cette solution qui pourrait faire jurisprudence dans d'autres secteurs de la Commune.

Monsieur GABOUTY rappelle que des régularisations sont intervenues sur le secteur de Buxerolles – La Chavade.

Ces opérations se sont déroulées dans un climat de confiance réciproque notamment lors des échanges de terrains. Malgré tout, Monsieur le Maire reconnaît que ces négociations, quelque fois tendues, n'ont pas été une partie de plaisir.

Monsieur LARCHER reconnaît que la Commune n'est pas soutenue dans ces démarches et que c'est fort regrettable.

Monsieur GABOUTY rappelle les différentes procédures que la Commune a engagées pour faire démolir des bâtiments construits en toute illégalité par des membres de la Communauté des Gens du Voyage. Une seule a abouti pour l'instant ; elle concernait la construction d'un bâtiment d'environ 100m² en zone inondable sur le secteur des Biards. La démolition ordonnée par décision de justice, a été réalisée par les propriétaires.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Schéma Départemental des Gens du Voyage prévoit l'habitat adapté pour les Gens du Voyage mais observe qu'aucune réalisation concrète n'existe à ce jour en Haute-Vienne. Il y en a dans d'autres départements ce qui n'a pas contribué malgré tout à régler tous les problèmes.

Arrivée de Madame SAINTILLAN à 19H40.

↳ Autre point abordé par Monsieur le Maire : la rentrée scolaire.

Globalement celle-ci s'est bien déroulée sur un plan matériel et en termes d'organisation.

Monsieur le Maire indique qu'il y a malgré tout un réel problème de sureffectif tant en Primaire, au niveau des CP et CE1 qu'en Maternelle.

Une demande de création de classe avait été adressée à l'Inspection Académique pour l'Ecole Primaire au mois d'Avril. Madame GUERINEAU vient également de solliciter la création d'un poste d'enseignant pour l'Ecole Maternelle.

Monsieur le Maire fait observer qu'à COUZEIX il ne s'agit pas d'un problème ponctuel de sureffectif mais d'une tendance forte et durable.

La décision de l'Inspection Académique doit être prise ce soir même. Monsieur le Maire assure que les deux demandes de postes supplémentaires sont parfaitement justifiées mais craint que les moyens dont dispose l'Inspection Académique l'empêchent de les satisfaire.

Monsieur LARCHER confirme l'importance des effectifs en CP et CE1 avec des classes de plus de 30 élèves en moyenne qui seront difficiles à gérer pour les enseignants.

Madame GUERINEAU précise que ce problème de sureffectif existe également en Maternelle, notamment à Jean Moulin, avec 3 classes à 32 élèves, 3 classes à 31 élèves et 1 classe à 30 élèves.

Monsieur GABOUTY indique que le taux d'absentéisme des élèves était très faible en ce jour de rentrée.

↳ Monsieur GABOUTY aborde enfin le dossier relatif au terrain du Mas de l'Age et fait part au Conseil Municipal de la confirmation de l'accord du Ministère de la Défense pour céder à l'euro symbolique le terrain militaire.

Monsieur le Maire souhaite qu'une visite du site soit organisée par le Conseil Municipal et les cadres de la Mairie dans les meilleurs délais. La date du 23 septembre en début d'après-midi est avancée.

Un contact sera pris très rapidement avec la Délégation Militaire Départementale et une invitation sera adressée dans les prochains jours à chaque conseiller municipal.

Monsieur LARCHER demande si les différents diagnostics obligatoires ont été transmis à la Mairie.

Monsieur GABOUTY indique qu'il n'en a pas été encore destinataire et que ces diagnostics seront fournis à la Commune au moins une semaine avant la date de signature de l'acte de transfert de propriété.

Dès la signature de l'acte la Commune sera substituée à l'Etat pour les droits et obligations liés à ces terrains. Monsieur le Maire conclut en évoquant la possible intervention financière de la Commune en particulier en cas de pollution du site.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

↳ Par arrêté en date du 30 juin 2011 il a été accepté le règlement de la somme de 1.593,24 € de l'assureur GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, en remboursement, vétusté déduite, du sinistre survenu le 11 mai 2011, relatif à des dommages électriques survenus sur des appareils de télétransmission, système d'alarme et éclairage public, suite à un orage.

↳ Par arrêté du 1^{er} juillet 2011 il a été fixé à 2.109,00 € le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de Gaz (RODP).

↳ Par arrêté en date du 1^{er} juillet 2011 il a été accepté le règlement de 137,87 € de l'assureur GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE en remboursement partiel suite à l'obtention d'une partie du recours, du sinistre survenu le 16 mars 2011 sur un candélabre endommagé par un tiers.

↳ Par arrêté en date du 6 juillet 2011 il a été attribué selon la procédure adaptée aux Ateliers de construction métallique industrielle de Soultz (ACOMETIS), sis à : 7 Place du 17 novembre – BP 7 – 68360 SOULTZ un marché de fourniture d'une saleuse tractée hydraulique à disque d'épandage pour un montant H.T de 8.140 € (soit 9.735,44 € T.T.C.).

↳ Par arrêté en date du 8 juillet 2011 il a été attribué selon la procédure adaptée à la Société Denis Papin Collectivités sis à : Parc d'activités de St Porchaire – zone de Riparfond – 1 rue Pierre et Marie Curie 79300 BRESSUIRE un marché de fourniture de mobilier scolaire pour l'école élémentaire pour un montant H.T. de 4.620,40 € (soit 5.526,00 € T.T.C.).

↳ Par arrêté en date du 8 juillet 2011 il a été attribué selon la procédure adaptée à l'entreprise CHOPINET Patrick multi travaux sise à la Halle 87270 CHAPTELAT un marché de travaux de peinture dans les locaux toilettes du complexe tennistique de Texonnières pour un montant H.T. de 4.414 € (soit 5.279,14 € T.T.C.)

↳ Par arrêté en date du 20 juillet 2011 il a été attribué selon la procédure adaptée à l'entreprise DENIZOU sis au 1 rue de Puy d'Arthugéras 87270 COUZEIX un marché de travaux de réaménagement de la cuisine du complexe tennistique de Texonnières pour un montant H.T. de 5.556,83 € (soit 6.645,97 € T.T.C.).

↳ Par arrêté en date du 27 juillet 2011 il a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin un emprunt de 500.000 € pour une durée de 15 ans pour financer les travaux d'équipement prévus à la section d'investissement du Budget Communal 2011 aux conditions suivantes :

- Taux : Livret A + 0,96%
- Amortissement : Progressif du capital
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Mise à disposition de fonds : jusqu'au 25/03/2012
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Remboursement anticipé : Indemnité calculée sur 6 mois d'intérêts pendant la phase d'indexation Livret A
- Commission d'engagement : 0,10%.

↳ Par arrêté en date du 16 août 2011 il a été souscrit un contrat d'assurance n°TA1A107500800 auprès de THELEM ASSURANCES suite à l'achat du véhicule RENAULT MASTER BS-493 DK.

↳ Par arrêté en date du 16 août 2011 il a été souscrit un contrat d'assurance n°TA1A107500800 auprès de THELEM ASSURANCES suite à l'achat du véhicule RENAULT CLIO BS-516-DK.

↳ Par arrêté en date du 16 août 2011 il a été accepté le règlement de la somme de 1.799,27 € de l'assureur GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE en remboursement du sinistre survenu le 3 février 2011 sur un candélabre endommagé par un tiers.

↳ Par arrêté en date du 17 août 2011 il a été accepté le règlement de la somme de 2.286,00 € de l'assureur GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE en remboursement suite à l'obtention du recours du solde du sinistre survenu le 16 mars 2011 sur un candélabre endommagé par un tiers.

↳ Par arrêté en date du 30 août 2011 il a été contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest un emprunt de 1.000.000,00 € pour une durée de 15 ans pour financer les travaux d'équipement prévus à la section d'investissement du Budget Communal 2011 aux conditions suivantes :

- Taux : Variable sur index Euribor 3 mois + 0,95%
- Amortissement : Progressif du capital
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Mise à disposition de fonds : 6 mois
- Frais de dossier : Néant.

1 – INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – S.A.S. APPROVAL – ENQUETE PUBLIQUE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération

Monsieur Jack SALLE informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral en date du 16 août 2011 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 12 septembre au 12 octobre 2011 inclus sur le dossier présenté au titre de la législation sur les ICPE par la Société APPROVAL dont le siège social est situé à NERSAC (16440).

Il s'agit d'une demande d'actualisation en vue de l'amélioration des conditions d'exploitation du centre de transit, tri, regroupement et traitement de déchets dangereux et non dangereux implanté rue Thimonnier à LIMOGES.

En application de l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, Monsieur Jack SALLE demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Jack SALLE et en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable sur le dossier présenté par la Société APPROVAL en vue d'améliorer les conditions d'exploitation de son centre situé rue Thimonnier à LIMOGES.

Adoptée à l'unanimité

2 – DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES ET RUES DANS LA COMMUNE ET D'UNE OPERATION IMMOBILIERE

Monsieur GABOUTY indique que pour l'opération HABILIM, il s'agit du nom de Monsieur VERSPIREN Père, ex-patron de l'Entreprise LEGRAND et fondateur d'HABILIM.

Monsieur le Maire précise qu'une partie des logements sera mise en service le 1^{er} octobre prochain notamment ceux dédiés aux personnes âgées dépendantes.

Reposant principalement sur des critères médicaux, l'attribution de ces logements s'est faite sur la base d'un examen médical des personnes candidates et après avis du Professeur DANTOINE.

L'inauguration de cet ensemble immobilier pourrait avoir lieu dans le courant de la deuxième quinzaine d'Octobre.

Délibération

Monsieur Jack SALLE propose de dénommer deux nouvelles voies et une opération immobilière ainsi qu'il suit :

- ↳ Allée des Coquelicots (Lotissement « Le Haut du Bois » aux Planchettes)
- ↳ Allée des Maraîchers (Le Landou)
- ↳ Résidence Jean VERSPIEREN (Opération HABILIM – Route de la Garde)

Adoptée à l'unanimité

3 – ACQUISITION D'UN TERRAIN PROPRIETE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE AU LIEU-DIT « LES PLANCHETTES »

Monsieur LARCHER demande si le projet de station d'épuration à cet endroit ne sera pas impacté par le passage en 2 X 2 voies de la RN 520.

Monsieur GABOUTY lui répond négativement dans la mesure où le Département a déjà rétrocédé à l'Etat les terrains nécessaires au doublement de cette voie.

Délibération

Monsieur Michel PETINIOT fait part au Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir une parcelle située au lieu-dit « Les Planchettes » d'une superficie de 3.274 m² appartenant au Département de la Haute-Vienne dans le but d'y réaliser la future station de traitement des eaux usées du secteur des Planchettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'acte de vente en la forme administrative de la parcelle située au lieu-dit « Les Planchettes », cadastrée section DN n°2 pour une contenance de 3.274 m² au prix de 2.620 €.

Les frais seront à la charge de la Commune.

Adoptée à l'unanimité

4 – EXTENSION DU POLE PETITE ENFANCE – CREATION DE DEUX CLASSES MATERNELLES SUPPLEMENTAIRES – DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur GABOUTY reconnaît que le Cabinet OX Architectures avait une longueur d'avance par rapport aux autres candidats dans la mesure où il avait assuré la maîtrise d'œuvre lors de la construction du Pôle Petite Enfance. En outre, il estime que c'est une bonne chose pour la mise en œuvre de ce projet, dont l'urgence est avérée, que le même architecte puisse être désigné.

Monsieur le Maire conclut en assurant que les nouveaux locaux seront opérationnels pour la rentrée de Septembre 2012.

Délibération

Madame Evelyne GUERINEAU présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation organisée par la Commune suivant la procédure adaptée en vue de la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura en charge d'élaborer le projet de création de deux classes maternelles supplémentaires au Pôle Petite Enfance Rue Françoise Dolto, de préparer la consultation des entreprises et de surveiller la bonne exécution des travaux.

Madame Evelyne GUERINEAU précise que le Cabinet « OX Architectures » qui avait assuré la maîtrise d'œuvre de la construction du Pôle Petite Enfance présente l'offre la mieux disante compte tenu – de ses moyens techniques et humains adaptés au projet – de ses nombreuses références dans le domaine de l'enfance – de sa motivation particulière quant au projet (prise en compte de l'environnement), des délais proposés pour l'élaboration du projet jusqu'à la remise du dossier de consultation des entreprises – de sa proposition d'honoraires établie à 9,5% du montant H.T. des travaux pour effectuer une mission de base avec exécution.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame GUERINEAU et en avoir délibéré, DECIDE :

- de retenir le Cabinet « OX Architectures » pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la création de deux classes maternelles supplémentaires au Pôle Petite Enfance Rue Françoise Dolto.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec ledit Cabinet ainsi que la demande de permis de construire.

Adoptée à l'unanimité

5 – VENTE DE CAVEAUX DANS LE CIMETIERE COMMUNAL IMPLANTES SUR DES CONCESSIONS ABANDONNEES REPRISES PAR LA COMMUNE

Délibération

Madame Evelyne GUERINEAU fait savoir au Conseil Municipal que trois familles ont fait part de leur intention d'acquérir trois concessions dans le cimetière communal qui viennent de faire l'objet de reprise par la Commune suite à la procédure réglementaire engagée en 2006.

Sur ces trois concessions sont implantées trois monuments en granit qui intéressent également ces familles.

Madame Evelyne GUERINEAU propose ainsi de vendre à :

- Monsieur Raymond BAURIAUD, domicilié 89, avenue Ernest Ruben à LIMOGES, un caveau en granit en bon état au prix de 1.700 €.
- Monsieur et Madame Patrick PETITJEAN, domiciliés 57, chemin du Villageas à COUZEIX, un caveau en granit à restaurer au prix de 132 €.

- Monsieur et Madame Marcel NEGRAUD, domiciliés 21, allée du Stade, à COUZEIX un caveau en granit à restaurer au prix de 588 €.

Madame Evelyne GUERINEAU demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame GUERINEAU et en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition telle qu'elle vient de lui être faite et d'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres de recette à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

6 – SEJOURS A LA MONTAGNE POUR LES ENFANTS DE 8 A 13 ANS ET POUR LES ADOLESCENTS DE 13 A 17 ANS – FIXATION DES TARIFS – SIGNATURE DES CONVENTIONS DE LOCATION AVEC LES ORGANISMES D'ACCUEIL

Délibération

Madame Marie Claude LAINEZ propose d'organiser en 2012 deux séjours à la montagne :

- un pour les adolescents de 13 à 17 ans du 25 février au 3 mars 2012 à Combloux (Haute-Savoie).
- l'autre pour les enfants de 8 à 13 ans du 21 avril au 28 avril 2012 à Saint-François Longchamp (Savoie).

Les tarifs suivants pourraient être appliqués :

Séjour adolescents à Combloux

	<u>Adolescents de la Commune</u>	<u>Adolescents non domiciliés sur la Commune</u>
- sans location de matériel ski ou surf	379 €	454 €
- avec location de ski et de chaussures	416 €	500 €
- avec location de surf et de bottes	448 €	538 €

Séjour enfants à Saint François Longchamp

(forfait tout compris)

- Enfants de la Commune 252 €
- Enfants non domiciliés dans la commune 304 €

D'autre part, Madame LAINEZ propose d'appliquer une dégressivité des tarifs dès lors que plusieurs enfants d'une même famille participent à l'un ou l'autre des séjours à la montagne de la saison.

Cette dégressivité des tarifs pourrait être la suivante :

- 1- à partir du 2^{ème} enfant - 30% par enfant
- 2- à partir du 3^{ème} enfant..... - 40% par enfant

Pour les deux séjours, un acompte de 80 € sera demandé à l'inscription.

Madame LAINEZ fait savoir que les Communes de résidence d'enfants et d'adolescents participant aux séjours, membres d'A.G.D., pourront décider de prendre directement en charge sur leur budget la différence de tarif qui existe entre « Commune » et « Hors Commune ».

Enfin, Madame LAINEZ propose au Conseil Municipal de recruter des animateurs diplômés en nombre suffisant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1- d'organiser un séjour à la montagne pour les adolescents de 13 à 17 ans à Combloux du 25 février au 3 mars 2012 et un autre pour les enfants de 8 à 13 ans à Saint François Longchamp du 21 avril au 28 avril 2012.
- 2- d'accepter les tarifs de ces deux séjours tels qu'ils viennent de lui être présentés, le principe de leur dégressivité et la contribution possible des Communes membres d'A.G.D. pour les enfants et adolescents domiciliés dans ces communes et participant aux séjours.
- 3- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les animateurs diplômés en nombre suffisant et à signer les conventions de location à intervenir avec les organismes d'accueil.

Adoptée à l'unanimité

7 – ECOLE DE MUSIQUE – EXAMENS DE FIN D'ANNEE

Délibération

Madame Evelyne GUERINEAU rappelle au Conseil Municipal qu'un enseignant d'Ecole de Musique a siégé en qualité de jury pour les examens de fin d'année de l'école de musique de la Commune et qu'il y a lieu de le rétribuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rétribuer :

- Mademoiselle Frédérique MARTINAUD 1H30.

Sur la base de 30,50 € de l'heure.

Adoptée à l'unanimité

8 – DECISIONS MODIFICATIVES N°1 POUR LES BUDGETS COMMUNAL, EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur GABOUTY détaille et précise les ouvertures et virements de crédits sur les trois budgets en insistant particulièrement sur les crédits affectés dans le budget principal aux programmes de la rue de Gorceix et du secteur lotissement Les Roches/Chemin du Villageas/Rue de la Garde.

Monsieur le Maire précise que cette décision modificative ne remet absolument pas en cause la structure des trois budgets.

8a – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL

Délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les ouvertures et virements de crédits suivants :

DECISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET COMMUNAL 2011						
SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
PROG	ARTICLE	LIBELLE	FCT	+	-	OBSERVATIONS
1009	2031	Frais d'études	020	19 000,00 €		Ouverture de crédits: sur le programme "Etude chaufferie bois"
Sous total chapitre 20 Immobilisations incorporelles				19 000,00 €	0,00 €	Ouverture de crédits de 19 000,00€ sur le chapitre 20
205	2118	Autres terrains	824		-185 640,00 €	Virement de crédits à l'article 2138 (Autres constructions)
205	2138	Autres constructions	824	185 640,00 €		Ouverture de crédits par virement de crédits du compte 2118: Acquisition propriété Bernard 1ère tranche + frais notariés
30	21571	Matériel roulant de voirie	020	42 000,00 €		Ouverture de crédits: acquisition d'une tondeuse et d'une saleuse
30	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	020	5 000,00 €		Ouverture de crédits: Acquisition divers matériel pour les services techniques
30	2182	Matériel de transport	020	5 000,00 €		Augmentation de crédits: acquisition d'un Berlingo et d'une Clio

30	2184	Mobilier	020	3 000,00 €		Augmentation de crédits: acquisition de tables et chaises pour l'école élémentaire
Sous total chapitre 21 Immobilisations corporelles				240 640,00 €	-185 640,00 €	Augmentation de crédits de 55 000,00€ sur le chapitre 21
1210	2312	Immobilisations corporelles en cours- Terrains	414		-80 000,00 €	Diminution de crédits: sur le programme "Aménagement d'une aire de jeux pour enfants"
8044	2313	Immobilisations corporelles en cours- Constructions	411		-50 000,00 €	Diminution de crédits: sur le programme "Remise en état du sol sportif des salles B et C des Halles aux sports"
8045	2313	Immobilisations corporelles en cours- Constructions	414	50 000,00 €		Augmentation de crédits: sur le programme "Construction d'un hall couvert pour la pétanque"
8046	2313	Immobilisations corporelles en cours- Constructions	421	90 000,00 €		Augmentation de crédits: sur le programme "Aménagement d'un ALSH"
1508	2315	Immobilisations corporelles en cours- Installations, matériel et outillage techniques	822	120 000,00 €		Augmentation de crédits: sur le programme "Travaux divers de voirie"
1574	2315	Immobilisations corporelles en cours- Installations, matériel et outillage techniques	822		-310 000,00 €	Virement de crédits du programme "Réaménagement de la rue de Gorceix 1ère tranche" vers le programme n°1576 "Réaménagement de la rue de Gorceix 1ère, 2ème et 3ème tranches"
1576	2315	Immobilisations corporelles en cours- Installations, matériel et outillage techniques	822	482 000,00 €		Ouverture de crédits : sur le programme "Réaménagement de la rue de Gorceix 1ère, 2ème et 3ème tranches"
1571	2315	Immobilisations corporelles en cours- Installations, matériel et outillage techniques	822		-125 000,00 €	Diminution de crédits: sur le programme "Elargissement, renforcement et réfection de la route du Puy Dieu"

1575	2315	Immobilisations corporelles en cours- Installations, matériel et outillage techniques	816		-50 000,00 €	Virement de crédits du programme "Travaux d'effacement de réseaux rue et impasse des Roches, rue de la Garde et chemin du Villageas" (partie Eaux pluviales) vers le programme n°1578 "Travaux de voirie, rue et impasse des Roches, rue de la Garde et chemin du Villageas"
			822		-160 000,00 €	Virement de crédits du programme "Travaux d'effacement de réseaux rue et impasse des Roches, rue de la Garde et chemin du Villageas" (partie travaux de voirie et enrobé trottoirs) vers le programme n°1578 "Travaux de voirie, rue et impasse des Roches, rue de la Garde et chemin du Villageas"
1578	2315	Immobilisations corporelles en cours- Installations, matériel et outillage techniques	822	335 000,00 €		Ouverture de crédits: sur le programme "Travaux de voirie, rue et impasse des Roches, rue de la Garde et chemin du Villageas "
1575	238	Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles	814		-100 000,00 €	Virement de crédits du programme "Travaux d'effacement de réseaux rue et impasse des Roches, rue de la Garde et chemin du Villageas" (partie Travaux d'éclairage public) vers le programme n°1577 "Travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux France télécom rue et impasse des Roches, rue de la Garde, chemin du Villageas et rue de Gorceix" (partie travaux d'éclairage public)

1575	238	Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles	816		-55 000,00 €	Virement de crédits du programme "Travaux d'effacement de réseaux rue et impasse des Roches, rue de la Garde et chemin du Villageas" (partie effacement de réseaux France télécom) vers le programme n°1577 "Travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux France télécom rue et impasse des Roches, rue de la Garde, chemin du Villageas et rue de Gorceix" (partie Effacement de réseaux France télécom)
1577	238	Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles	814	203 300,00 €		Ouverture de crédits: sur le programme "Travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux France télécom rue et impasse des Roches, rue de la Garde, chemin du Villageas et rue de Gorceix" (partie Travaux d'éclairage public)
1577	238	Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles	816	153 300,00 €		Ouverture de crédits: sur le programme "Travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux France télécom rue et impasse des Roches, rue de la Garde, chemin du Villageas et rue de Gorceix" (partie Effacement de réseaux France télécom)
Sous total chapitre 23 Immobilisations en cours				1 433 600,00 €	-930 000,00 €	Augmentation de crédits de 503 600,00€ sur le chapitre 23
1573	4581 2	Opération d'investissement sous mandat n°2 / Travaux de réfection des trottoirs avenue de Limoges 2ème tranche	822	1 100,00 €		Augmentation de crédits sur le programme: "Opération sous mandat n°2, Travaux de réfection des trottoirs avenue de Limoges 2ème tranche"

Sous total chapitre 45 Comptabilité distincte rattachée	1 100,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 1 100,00€ sur le chapitre 45
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 694 340,00 €	-1 115 640,00 €	Augmentation de crédits de 578 700,00€ en dépenses d'investissement
SOLDE	578 700,00 €		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

PROG	ARTICLE ou CHAPITRE	LIBELLE	FCT	+	-	OBSERVATIONS
	10222	F.C.T.V.A	01	64 000,00 €		Augmentation de crédits: Fonds de compensation pour la TVA
	10223	T.L.E	01	60 000,00 €		Augmentation de crédits: Taxes locales d'équipement
Sous total chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves				124 000,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 124 000,00€ sur le chapitre 10
1009	1318	Subventions d'équipement transférables, Autres	020	12 650,00 €		Ouverture de crédits: Subvention du SEHV sur le programme "Etude chaufferie bois"
1508	1323	Subventions d'équipement non transférables, Département	822	12 200,00 €		Ouverture de crédits: Subvention du Département sur le programme "Travaux divers de voirie"
8009	1328	Subventions d'équipement non transférables, Autres	020	8 860,00 €		Ouverture de crédits: Subvention de la CAF sur le programme "Travaux divers bâtiment" (Travaux local du jardin à malices)
1575	1328	Subventions d'équipement non transférables, Autres	814		-36 000,00 €	Virement de crédits de la subvention du SEHV du programme "Travaux d'effacement de réseaux rue et impasse des Roches, rue de la Garde et chemin du Villageas" (partie Travaux d'éclairage public) vers le programme n°1577 "Travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux France télécom rue et impasse des Roches, rue de la Garde, chemin du Villageas et rue de Gorceix" (partie travaux d'éclairage public)

1575	1328	Subventions d'équipement non transférables, Autres	816		-45 000,00 €	Virement de crédits de la Subvention du SEHV du programme "Travaux d'effacement de réseaux rue et impasse des Roches, rue de la Garde et chemin du Villageas" (partie effacement de réseaux France télécom) vers le programme n°1577 "Travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux France télécom rue et impasse des Roches, rue de la Garde, chemin du Villageas et rue de Gorceix" (partie Effacement de réseaux France télécom)
1577	1328	Subventions d'équipement non transférables, Autres	814	47 440,00 €		Ouverture de crédits: Subvention du SEHV sur le programme "Travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux France télécom rue et impasse des Roches, rue de la Garde, chemin du Villageas et rue de Gorceix" (partie travaux d'éclairage public)
		Subventions d'équipement non transférables, Autres	816	64 080,00 €		Ouverture de crédits: Subvention du SEHV sur le programme "Travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux France télécom rue et impasse des Roches, rue de la Garde, chemin du Villageas et rue de Gorceix" (partie Effacement de réseaux France télécom)
Sous total chapitre 13 Subventions d'investissement				145 230,00 €	-81 000,00 €	Augmentation de crédits de 64 230,00€ sur le chapitre 13
024		Produits des cessions d'immobilisations	01	23 040,00 €		Augmentation de crédits: Prix du terrain jouxtant la maison "Javelaud" vendu à la SELI
Sous total chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations				23 040,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 23 040,00€ sur le chapitre 024
10	1641	Emprunts en euros	01	367 430,00 €		Augmentation de crédits
Sous total chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées				367 430,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 367 430,00€ sur le chapitre 16
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				659 700,00 €	-81 000,00 €	Augmentation de 578 700,00€ en recettes d'investissement
SOLDE				578 700,00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions d'ouvertures et de virements de crédits présentées par Monsieur le Maire dans le cadre d'une décision modificative n°1 au budget communal.

Adoptée à l'unanimité

8b – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET EAU

Délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les ouvertures et virements de crédits suivants :

DECISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET EAU 2011					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
PROG	ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
13	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 000,00 €		Ouverture de crédits sur le programme "Logiciels"
Sous total chapitre 20 Immobilisations incorporelles			5 000,00 €	0,00 €	Ouverture de crédits de 5 000,00€ sur le chapitre 20
51	2315	Installations, matériel et outillage techniques		-5 000,00 €	Diminution de crédits sur le programme "Travaux d'AEP rue et impasse des Roches, rue de la Garde et Chemin du Villageas"
Sous total chapitre 23 Immobilisations en cours			0,00 €	-5 000,00 €	Diminution de crédits de 5 000,00€ sur le chapitre 23
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			5 000,00 €	-5 000,00 €	Pas de variation de crédits en dépenses d'investissement
SOLDE			0,00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions d'ouvertures et de virements de crédits présentées par Monsieur le Maire dans le cadre d'une décision modificative n°1 au budget eau.

Adoptée à l'unanimité

8c – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les ouvertures et virements de crédits suivants :

DECISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT 2011					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
PROG	ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
12	203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion	7 600,00 €		Ouverture de crédits: sur le programme " Etudes diverses" (Actualisation du zonage d'Assainissement)
11	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 000,00 €		Ouverture de crédits: sur le programme "Logiciels"
Sous total chapitre 20 Immobilisations incorporelles			8 600,00 €	0,00 €	Ouverture de crédits de 8 600,00€ sur le chapitre 20
16	2315	Immobilisations corporelles en cours- Installations, matériel et outillage techniques		-31 477,00 €	Diminution de crédits sur le programme "Travaux divers d'assainissement"
54	2315	Immobilisations corporelles en cours- Installations, matériel et outillage techniques	5 530,00 €		Augmentation de crédits: sur le programme Assainissement du secteur du Puy Dieu (Réseau eaux usées 1ère et 2ème tranches)
55	2315	Immobilisations corporelles en cours- Installations, matériel et outillage techniques	33 000,00 €		Augmentation de crédits: sur le programme Assainissement du secteur des Planchettes (Station d'épuration)
56	2315	Immobilisations corporelles en cours- Installations, matériel et outillage techniques	33 000,00 €		Augmentation de crédits: sur le programme Assainissement du secteur des Planchettes (Réseau Eaux usées)

57	2315	Immobilisations corporelles en cours- Installations, matériel et outillage techniques	61 510,00 €		Augmentation de crédits: sur le programme Assainissement rue et impasse des Roches, rue de la Garde et chemin du Villageas (Réseaux Eaux usées + Eaux pluviales)
Sous total chapitre 23 Immobilisations en cours			133 040,00 €	-31 477,00 €	Augmentation de crédits de 101 563,00€ sur le chapitre 23
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			141 640,00 €	-31 477,00 €	Augmentation de crédits de 110 163,00€ en dépenses d'investissement
SOLDE			110 163,00 €		+
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
PROG	ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
55	131	Subventions d'équipement	102 888,00 €		Ouverture de crédits: Subvention de l'Agence de l'eau sur le programme "Assainissement secteur des Planchettes" (Station d'épuration)
55	131	Subventions d'équipement	1 975,00 €		Augmentation de crédits: Subvention du Département sur le programme "Assainissement secteur des Planchettes" (Station d'épuration)
56	131	Subventions d'équipement	5 300,00 €		Augmentation de crédits: Subvention du Département sur le programme "Assainissement secteur des Planchettes" (Réseau Eaux usées)
Sous total chapitre 13 Subventions d'investissement			110 163,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 110 163,00€ sur le chapitre 13

TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	110 163,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 110 163,00€ en recettes d'investissement
SOLDE	110 163,00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions d'ouvertures et de virements de crédits présentées par Monsieur le Maire dans le cadre d'une décision modificative n°1 au budget assainissement.

Adoptée à l'unanimité

9 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

9a – EXTENSION DU POLE PETITE ENFANCE – CREATION DE DEUX CLASSES MATERNELLES SUPPLEMENTAIRES

Délibération

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager, dès à présent, la construction de deux classes maternelles supplémentaires au Pôle Petite Enfance Rue Françoise Dolto.

En effet, l'évolution prévisible des effectifs scolaires en maternelle conduira inévitablement à la création d'un poste d'enseignant supplémentaire dès la rentrée 2012 et d'un second à brève échéance.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la construction de l'Ecole Maternelle Dolto la possibilité de créer une ou deux salles de classes supplémentaires avait été évoquée et techniquement prévue.

Monsieur le Maire présente ensuite un avant-projet élaboré par le Cabinet OX Architectures qui prévoit la construction de deux classes supplémentaires et d'un dortoir, l'adaptation des nouveaux bâtiments à l'existant et le réaménagement des abords.

Au stade de l'avant-projet, le coût des travaux est estimé à 470.000 €.

Sur cette base, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions, au taux le plus élevé possible, auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Département de la Haute-Vienne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- 1- d'engager, dans les meilleurs délais possibles, les travaux de construction de deux classes maternelles supplémentaires au Pôle Petite Enfance, rue Françoise Dolto.
- 2- de solliciter pour ces travaux des subventions, au taux le plus élevé possible, auprès :
 - de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
 - du Département de la Haute-Vienne.

Adoptée à l'unanimité

9b – AMENAGEMENT AU POLE HIPPIQUE DE TEXONNIERAS – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS « EPERON »

Délibération

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet visant à développer les infrastructures équestres sur le site de Texonnières.

En concertation avec les diverses structures présentes sur le site utilisatrices des installations, notamment les associations de socioprofessionnels du Cheval (l'Union des Éleveurs – UDEC – et le Conseil du Cheval en Limousin), il est proposé d'orienter les investissements dans trois directions :

- la création d'un rond d'Havrincourt
- l'aménagement d'une carrière équestre
- la réalisation d'une aire de stationnement.

Monsieur le Maire présente brièvement chacun des investissements envisagés et en détaille le coût estimatif :

- le rond d'Havrincourt	41.847,20
- la carrière équestre	96.722,50
- l'aire de stationnement	37.787,50
- Assistance maîtrise d'ouvrage	2.500
- Imprévus	6.142,80
TOTAL HT	185.000,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et précise que celui-ci peut bénéficier d'une subvention des Fonds d'Encouragement aux Projets Équestres Régionaux ou Nationaux (Fonds EPERON) et de l'Union des Éleveurs de Chevaux de Sang et de Poneys de la Haute-Vienne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- 1- d'engager, dans les meilleurs délais possibles, les travaux visant à développer les infrastructures équestres du site de Texonnières, à savoir :
 - la création d'un rond d'Havrincourt
 - l'aménagement d'une carrière équestre

- la réalisation d'une aire de stationnement.
- 2- de solliciter, pour cette opération, une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès du Fonds d'Encouragement aux Projets Equestres Régionaux ou Nationaux (Fonds EPERON) et de l'Union des Eleveurs de Chevaux de Sang et de Poneys de la Haute-Vienne
- 3- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet.

Adoptée à l'unanimité

9c – CONSTRUCTION D'UNE VOIE NOUVELLE ENTRE LA RUE DES CORDIERS ET LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°35 (RUE DE TEXONNIERAS) AVEC CREATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RD 35

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant la voie nouvelle ne sont pas subventionnables par le Département. En revanche ceux concernant l'aménagement du giratoire peuvent bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

Délibération

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet préparé par le Bureau d'Etudes A2I relatif à l'aménagement d'une voie nouvelle à construire de la rue des Cordiers à la Route Départementale n°35. Dans le cadre de ces travaux est prévue la réalisation d'un rond-point d'entrée d'agglomération sur la R.D. 35 qui permettra de renforcer la sécurité routière sur cet axe.

Ce projet s'inscrit dans les grandes orientations définies dans le Plan de Référence de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que cette nouvelle voirie structurante desservira, entre autre, le terrain d'implantation d'une grande surface dont la construction au Sud de la Commune devient nécessaire eu égard à l'urbanisation nouvelle de ce secteur.

En outre, il précise que l'aménagement du carrefour sur la R.D. 35 avec la construction d'un giratoire peut bénéficier d'une subvention du Département au titre des amendes de police.

L'estimation prévisionnelle de la dépense est de 352.500,00 € H.T. pour le giratoire et de 546.153,00 € H.T. pour la voie nouvelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1- de retenir le projet de construction d'une voie nouvelle de la rue des Cordiers à la Route Départementale n°35 et d'aménagement d'un giratoire sur la R.D.35.
- 2- de solliciter pour la construction du giratoire une subvention auprès du Département au titre des amendes de police.

Adoptée à l'unanimité

10 – RENOUVELLEMENT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

10a AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS ET D'UN PLATEAU MULTI-SPORTS

Délibération

Monsieur le Maire fait observer au Conseil Municipal que le développement rapide de l'urbanisation de la Commune, qui s'accompagne de la création de nouveaux quartiers, justifie le fait d'engager une réflexion sur l'installation d'une deuxième aire de jeux pour enfants et d'un plateau multisports pour les adolescents.

Ces équipements pourraient parfaitement trouver leur place dans le bas du lotissement de Belfont le long de l'Allée de l'Hippodrome pour l'aire de jeux, et à l'intérieur du complexe sportif pour le plateau multisports.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le principe de création d'une aire de jeux pour enfants et d'un plateau multisports dédié aux adolescents et de renouveler les demandes de subventions auprès du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales pour accompagner le financement de ces investissements.

A cet effet, Monsieur le Maire présente à nouveau au Conseil Municipal deux devis de la Société COLAS pour les plates-formes et deux devis de la Société Proludic pour les jeux et le plateau multisports.

Le coût prévisionnel total de l'investissement pour l'aire de jeux pour enfants est de 72.093,00 € H.T. (86.223,00 € T.T.C.) ; il est de 95.736,00 € H.T. (114.500,00 € T.T.C.) pour le plateau multisports.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- 1- d'accepter le principe d'installer, sur les sites susvisés, une aire de jeux pour enfants et un plateau multisports.
- 2- de renouveler pour ces investissements ses demandes de subventions, au taux le plus élevé possible, auprès du Conseil Général de la Haute-Vienne et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Adoptée à l'unanimité

10b – AMENAGEMENT D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Délibération

Monsieur le Maire présente à nouveau au Conseil Municipal un avant-projet relatif à l'aménagement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) sur le site de l'ancienne ferme DUPIC récemment acquise par la Commune.

La mise en œuvre de ce projet est essentiel pour répondre aux besoins des familles de la Commune de COUZEIX mais également de celles de plusieurs Communes membres de la Communauté de Communes « L'Aurence et Glane Développement ».

Au vu des effectifs actuels et de leur progression constante depuis 10 ans, des limites des capacités d'accueil et du manque de fonctionnalité des structures actuelles, ce projet devient incontournable.

Au stade de l'avant-projet, l'estimation prévisionnelle de la dépense est de 1.945.480 € H.T.(2.326.794,08 € T.T.C.). Monsieur le Maire précise que ce projet a reçu une première aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de 75.000 € et une autre du Conseil Général de 150.000 € par l'intermédiaire d'A.G.D. au titre des Conventions Départementales de Développement Intercommunal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
DECIDE :

- 1- de confirmer la mise en œuvre dans les meilleurs délais possibles des travaux d'aménagement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur le site de l'ancienne ferme DUPIC.
- 2- de renouveler pour cette opération ses demandes de subventions au taux le plus élevé possible :
 - auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux (DETR)
 - auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour une 2^{ème} tranche de travaux.

Adoptée à l'unanimité

10c – ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DE LAJOUX – LA PETITE LANDE (EPURATION)

Délibération

Monsieur le Maire présente à nouveau au Conseil Municipal un avant-projet sommaire réalisé par le Bureau d'Etudes ACTREAD Environnement concernant la réalisation de travaux d'assainissement dans les secteurs de Lajoux et de la Petite Lande.

Le collecteur d'eaux usées rejoindra la station d'épuration à base de filtres plantés de roseaux appelée à remplacer le décanteur digesteur de Lajoux. En effet, cet équipement, construit dans les années 1990, est obsolète et ne permet pas un traitement complet des effluents qu'il reçoit.

Le Bureau d'Etudes ACTREAD Environnement propose de remplacer cet équipement par une station d'épuration d'une capacité de 500 équivalents/habitants à base de filtres plantés de roseaux.

Cette technique récente d'épuration des eaux usées est décrite comme étant une de celles qui respectent le mieux l'environnement.

Au stade de l'avant-projet sommaire, le montant total de l'opération est estimé à 330 102.00 € H.T. (69.780 € H.T. pour la partie réseau et 260 322.00 € H.T pour la station d'épuration).

Seule la partie épuration peut bénéficier d'une subvention départementale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à nouveau sur ce dossier en précisant que l'Assemblée Départementale ne l'avait pas retenu au titre des programmes subventionnés en 2008, 2009, 2010 et 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide de renouveler pour cette opération ses demandes de subventions auprès du Conseil Général de la Haute-Vienne (uniquement pour la partie épuration) et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Adoptée à l'unanimité

10d – ASSAINISSEMENT RUE DU MOULIN DU GUE ET IMPASSE DU MAS SARRAZIN

(RESEAU EU)

Délibération

Monsieur le Maire présente à nouveau au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire réalisé par le Cabinet ACTREAD Environnement concernant la collecte des eaux usées du bas de la rue du Moulin du Gué et de l'Impasse du Mas Sarrazin.

La réalisation de ce projet conduirait à modifier le schéma d'évacuation des eaux usées du haut du secteur du Moulin du Gué dont la conduite pose des problèmes notables en aval. Elle permettrait également le raccordement d'une douzaine d'habitations dans le bas de la rue du Moulin du Gué et la desserte de l'ensemble des parcelles constructibles situées Impasse du Mas Sarrazin.

Le montant total de l'opération (travaux + maîtrise d'œuvre + études préalables et contrôles) est estimé à 242.000 € H.T. (289.432 € T.T.C.).

Monsieur le Maire précise que l'Assemblée Départementale n'avait pas retenu ce projet au titre des programmes subventionnés en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide de renouveler pour cette opération ses demandes de subventions auprès du Conseil Général de la Haute-Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire souligne que deux dossiers ne feront pas l'objet cette année d'une délibération pour renouveler des demandes de subventions auprès du Conseil Général.

Il s'agit du déhanchement de l'Avenue de Limoges qui ne s'inscrit pas dans les projets prioritaires et de la création d'un nouveau cimetière qui ne présente plus un caractère d'urgence du fait de la reprise récente d'environ 200 concessions dans le cimetière actuel.

11 – EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL POUR LES ANNEES 2011 – 2012

Délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi « mobilité » n°2009-972 du 3 août 2009 a inséré dans la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 un article 76-1 qui permet à l'autorité territoriale de remplacer à titre expérimental, pour les années 2010, 2011 et 2012, la notation par « un entretien professionnel ». La mise en place de l'entretien professionnel est facultative ; elle peut être décidée par délibération, qui doit préciser expressément les fonctionnaires territoriaux auxquels l'entretien s'applique.

L'entretien professionnel expérimental ne concerne pas : les agents non titulaires (article 1^{er} du décret 2010-716), les fonctionnaires stagiaires (circulaire ministérielle du 6 août 2010), les cadres d'emplois dont le statut particulier ne prévoit pas de notation : médecins, psychologues, biologistes, vétérinaires et pharmaciens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 76-1,

Vu le décret n°86-473 du 14 mars 1986 relatif aux conditions générales de notation des fonctionnaires territoriaux,

Vu la loi 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 15,

Vu le décret n°2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la circulaire NOR : IOCB1021299C du 06/08/2010 relative à la mise en œuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel au sein des collectivités territoriales,

Considérant que conformément à l'article 1^{er} du décret n°2010-716 du 29 juin 2010, il appartient à l'assemblée délibérante de mettre en place, au titre des années 2011 et 2012, l'expérimentation de l'entretien professionnel pour apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 30 juin 2011

DECIDE

Article 1^{er} : La mise en place, à titre expérimental, de l'entretien professionnel au titre des années 2011 et 2012 pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux titulaires de la collectivité.

Article 2 : L'entretien professionnel remplacera la notation pour les fonctionnaires en 2011 et 2012.

Article 3 : L'entretien professionnel portera notamment sur (article 3 décret 2010-716 du 29 juin 2010) :

- les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- la détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service
- la manière de servir du fonctionnaire
- les acquis de son expérience professionnelle
- le cas échéant, ses capacités d'encadrement
- les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié
- les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité

Le supérieur hiérarchique direct établira et signera le compte rendu de l'entretien, qui comportera une appréciation générale littérale traduisant la valeur professionnelle du fonctionnaire.

La valeur professionnelle des fonctionnaires sera appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité.

Les critères d'évaluation, fixés après avis du comité technique, porteront notamment sur (article 4 décret 2010-716 du 29 juin 2010) :

- 1- l'efficacité dans l'emploi
- 2- les compétences professionnelles et techniques
- 3- les qualités relationnelles
- 4- la capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur
- 5- la contribution à l'activité du service

Article 4 : Enfin, les modalités d'organisation de l'entretien professionnel respecteront les dispositions fixées par le décret n°2010-716 du 29 juin 2010 :

- convocation par le supérieur hiérarchique 8 jours au moins avant la date de l'entretien ; à la convocation sont joints la fiche de poste et un exemplaire de la fiche d'entretien
- compte rendu faisant état de l'ensemble des thèmes abordés au cours de l'entretien, visé par l'autorité territoriale qui le complétera, le cas échéant, de ses observations.

Ce compte rendu sera notifié dans un délai maximum de 10 jours au fonctionnaire, qui pourra le compléter, le cas échéant, par ses observations sur la conduite de l'entretien ou les différents sujets abordés, et devra le signer pour attester qu'il en a pris connaissance, avant de le renvoyer à son supérieur hiérarchique direct dans un délai maximum de 10 jours.

◊ Le cas échéant, le fonctionnaire peut initier une demande révision du compte rendu auprès de l'autorité territoriale dans un délai de 15 jours francs suivant la réception du compte rendu ; l'autorité territoriale dispose d'un délai de 15 jours, à compter de la demande du fonctionnaire pour lui notifier sa réponse.

◊ A l'issue de ce recours, auprès de l'autorité territoriale, et dans un délai de 15 jours suivant la notification de sa réponse, le fonctionnaire peut solliciter l'avis de la Commission Administrative Paritaire sur la révision du compte rendu de l'entretien professionnel. Tous les éléments d'informations utiles à la préparation de l'avis de la commission seront communiqués.

A réception de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, l'autorité territoriale communique au fonctionnaire, qui en accuse réception, le compte rendu définitif de l'entretien professionnel.

Un exemplaire du compte rendu définitif est conservé dans le dossier individuel du fonctionnaire : une copie sera adressée au Centre de Gestion pour insertion dans le dossier de l'agent, et, le cas échéant, à la Commission Administrative Paritaire, dans le mois qui suit la réception de son avis sur la révision.

Les comptes rendus d'entretiens professionnels font partie des éléments déterminants pour l'examen de la valeur professionnelle du fonctionnaire lors de l'établissement des tableaux annuels d'avancement de grade.

Un bilan annuel de cette expérimentation sera communiqué au comité technique paritaire et transmis au conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Adoptée à l'unanimité

	Le Maire, Jean Marc GABOUTY	
Evelyne GUERINEAU	Marie Claude LAINEZ	Jack SALLÉ
Michel PETINIOT	Martine BOUCHER	Philippe PECHER
Marie Christine CANDELA	Michel DAVID	Claude SAMUEL
Gérard RENO	André DELUC	Brigitte HULIN
Dominique GREGOIRE	Dominique DORADOUX	Gilles TOULZA
Mireille DUMOND	Alain GAUDUFFE	Thierry BRISSAUD
Pascale SAINTILLAN	Philippe BOULESTEIX	Laetitia SYLVESTRE-PECOUT
Sophie LAMBERT	Anne Sophie MORLIERAS	Patrice PIEULHET
Marie Pierre SCHNEIDER	Sébastien LARCHER	Roland PENICHOUX
Daniel MATHE		